

Publié le 23 mars 2020

« Un juste équilibre entre une société capitaliste et une collectivité attentive au bien commun »

Après un quart de siècle en affermage, le service de l'eau saint-affricain a été parmi les premiers à plonger pour une SemOp début 2018... Un choix qui, somme toute, coulait de source, selon son président !



À l'issue du contrat qui liait la ville à un délégataire depuis 25 ans, pourquoi avoir fait le choix du changement au profit d'une SemOp ?

Nous souhaitons reprendre main sur la gestion de l'eau et le contrôle des décisions. Or, si la petite commune qui, vingt-cinq ans auparavant, hésitait à assumer certains risques était désormais plus aguerrie, nous manquions évidemment des moyens humains, techniques et financiers pour assumer pleinement une régie. Avec sa forme hybride alliant à une gouvernance publique l'assise et les capacités d'un expert privé, la SemOp ne présentait donc que des avantages.

La SemOp vous paraît-elle une Epl particulièrement indiquée sur le champ de l'eau ?

L'eau est une compétence aussi complexe que sensible qui relève de plusieurs dimensions, à la fois techniques, réglementaires, économiques, solidaires et, bien sûr, environnementales. Dans son alliance vertueuse entre privé et public, la SemOp garantit qu'aucun de ces volets ne se verra

sacrifié au bénéfice d'un autre, et cela grâce au savoir-faire du premier combiné à la vigilance du second.

Comment avez-vous choisi votre opérateur ?

La SemOp a été constituée pour quinze ans avec la Saur, laquelle intervient pour 60 % au capital de la société, les 40 % de parts restantes se trouvant donc détenues par la commune dont le maire préside par ailleurs le conseil d'administration. La Saur a parfaitement joué le jeu de ce nouvel outil de coopération, en s'engageant sur la modernisation comme sur l'entretien des réseaux, soit au total plus de 200 millions d'investissement sur la durée de la concession. Et elle vient deux fois l'an rendre directement compte de sa gestion devant le conseil municipal.

Avez-vous été conseillé au cours de cette période ?

La procédure de création d'une SemOp est complexe et nous en avons bien évidemment étudié les étapes cruciales (consultation, document de préfiguration, pacte d'actionnaire) avec des conseils spécialisés. Mais, par sa connaissance des collectivités et l'écoute attentive de nos particularités, la Fédération des Epl a précieusement aussi concouru à la réussite de la dynamique.

Deux ans plus tard, vos attentes ont-elles été comblées ?

Comment ne pas l'être ? Début de remplacement de plus de 1 000 branchements en plomb, nouvelles technologies de détection de fuites, sécurisation des captages d'eau... En deux ans, tous ces travaux ont déjà été lancés, et cela avec un mètre cube dont le tarif a baissé de 10 % ! Plus que jamais, je suis donc convaincu que c'est le système idéal, offrant tous les avantages d'une régie sans en exiger les moyens, la meilleure façon de transcender utilement les postures idéologiques par un juste équilibre entre une société capitaliste et une collectivité attentive au bien commun.

« Dans son alliance vertueuse entre privé et public, la SemOp garantit qu'aucun volet ne se verra sacrifié au bénéfice d'un autre, grâce au professionnalisme du premier combiné à la vigilance du second. »